

Nancy, le 31 janvier 2019

Conseil de l'IUT Nancy-Charlemagne

Motion relative à l'augmentation de droits d'inscription pour les étrangers extra-communautaires¹

M. le Premier Ministre a annoncé une multiplication par 16 des droits d'inscription pour les étrangers n'appartenant pas à la communauté européenne.

Le Conseil de l'IUT Nancy-Charlemagne réuni en séance plénière le 31 janvier 2019 :

- Déploire cette mesure décidée sans aucune concertation ;
- S'inquiète de ses effets néfastes sur les étudiants les plus modestes, faisant obstacle à la tradition universitaire d'accueil des étudiants internationaux d'origines diverses pour les accompagner vers la réussite ;
- Rappelle que l'ADIUT (Assemblée des Directeurs d'IUT) opère de nombreux programmes de mobilité entrante à visée de promotion sociale pour le compte du ministère et ses partenaires étrangers. Ce sont plusieurs centaines d'étudiants inscrits dans les 113 IUT de France qui seront affectés par cette mesure ;
- S'insurge contre l'inégalité de traitement entre les étudiants de ses programmes, instaurée par l'attribution locale de bourses ou dispenses de paiement par les universités ;
- Exige le retrait de cette mesure discriminatoire contraire à la politique d'ouverture et de diversité qui est au cœur de l'action éducative des IUT.

Motion votée à l'unanimité.

¹ Cette motion a été rédigée à partir de la motion votée par l'ADIUT réunie en Assemblée Générale le 14 décembre 2018 à Paris.